

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE LA RÉGION D'ABLIS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



**Exercice
2017**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d’abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	8
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	8
1.5.2.	Achats d’eaux brutes ⇒ sans objet	9
1.6.	Eaux traitées.....	10
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2017.....	10
1.6.2.	Production	10
1.6.3.	Achats d’eaux traitées ⇒ sans objet.....	12
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l’exercice	12
1.6.5.	Autres volumes.....	13
1.6.6.	Volume consommé autorisé	13
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	13
2.	Tarification de l’eau et recettes du service	14
2.1.	Modalités de tarification	14
2.2.	Facture d’eau type (D102.0)	15
2.3.	Recettes.....	18
3.	Indicateurs de performance	19
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	19
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	19
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	21
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	21
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	22
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	23
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	24
4.	Financement des investissements.....	25
4.1.	Branchements en plomb.....	25
4.2.	Montants financiers.....	25
4.3.	État de la dette du service	25
4.4.	Amortissements	26
4.5.	Présentation des projets à l’étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	26
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) ⇒ sans objet.....	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

* Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE LA REGION D'ABLIS

* Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

* Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ablis, Allainville, Boinville-le-Gaillard, Chatignonville, Clairefontaine-en-Yvelines, Corbreuse, Garancières-en-Beauce, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douville, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme, Sonchamp

* Existence d'une CCSPL Oui Non

* Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

* Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

* Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 23 185 habitants au 31/12/2017 (21 132 au 31/12/2016).

Commentaire : En hausse, suite adhésion d'une nouvelle commune CORBREUSE (91) au 01/01/2017

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 442 abonnés au 31/12/2017 (8 752 au 31/12/2016).

Commentaire concernant le nombre d'abonnés desservis : En hausse, suite adhésion d'une nouvelle commune CORBREUSE (91) au 01/01/2017

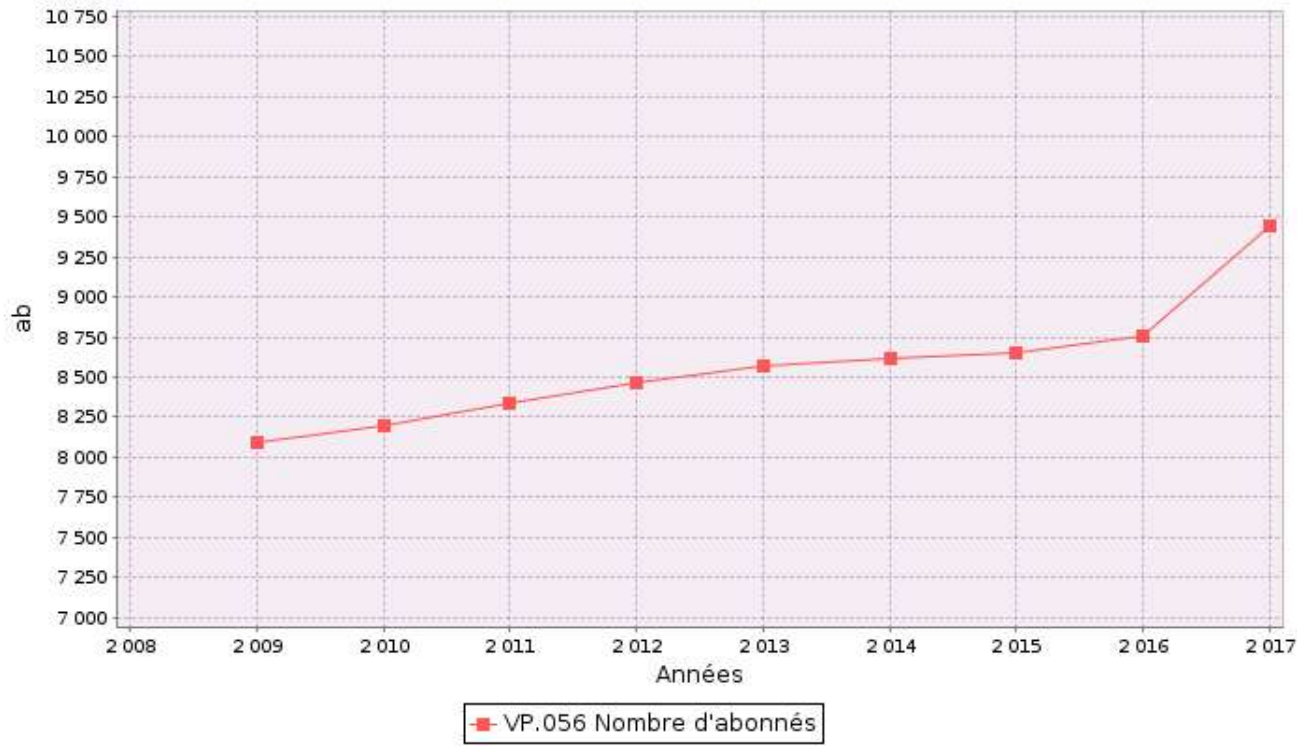
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Ablis	1356	1376		1376	1,4%
Allainville	145	140		140	-3,4%
Boinville-le-Gaillard	252	254		254	0,8%
Chatignonville	39	40		40	2,6%
Clairefontaine-en-Yvelines	364	365		365	0,3%
Corbreuse	0	638		638	/
Garancières-en-Beauce	123	127		127	3,3%
La Celle-les-Bordes	378	379		379	0,3%
Longvilliers	190	187		187	-1,6%
Orcemont	362	363		363	0,3%
Orphin	392	395		395	0,8%
Orsonville	144	137		137	-4,9%
Paray-Douaville	101	103		103	2,0%
Ponthévrard	257	262		262	1,9%
Prunay-en-Yvelines	402	406		406	1,0%
Rochefort-en-Yvelines	404	404		404	0,0%
Saint-Arnoult-en-Yvelines	2447	2468	1	2469	0,9%
Saint-Martin-de-Bréthencourt	278	277		277	-0,4%
Sainte-Mesme	395	401		401	1,5%
Sonchamp	723	720		720	-0,4%
Total	8 752			9 442	7,9%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 26,14 abonnés/km au 31/12/2017 (25,02 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,46 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,41 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 130,77 m³/abonné au 31/12/2017. (132,6 m³/abonné au 31/12/2016).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

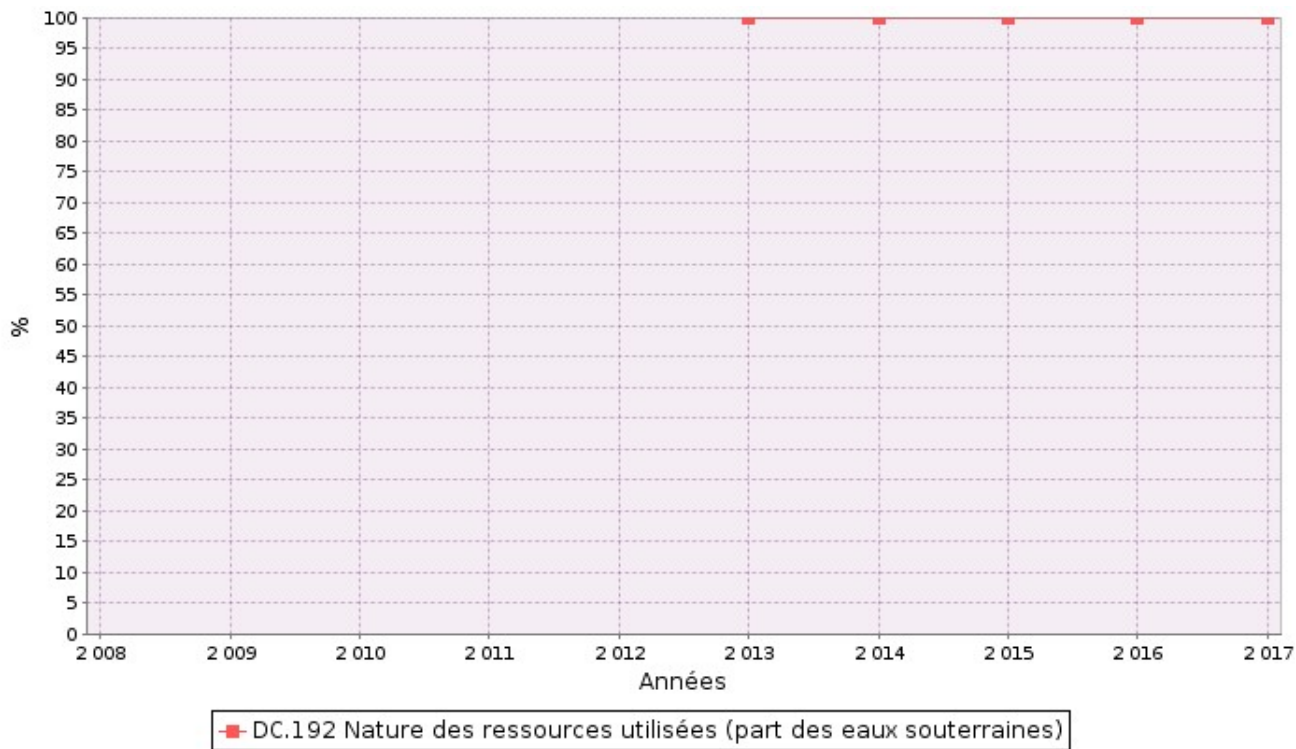


Le service public d'eau potable prélève 1 622 067 m³ pour l'exercice 2017 (1 522 960 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
F BOINVILLE G BRETONVILLE F2	Forage - Nappe	1 000 m ³ /jour	127 871	100 064	-21,8%
F CORBREUSE F1 « La Grenouillère »	Forage - Nappe	1 400 m ³ /jour	—	42 248	—%
F CORBREUSE F2 « Les Yèbles »	Forage - Nappe	800 m ³ /jour	—	38 951	—%
F PRUNAY MARCHAIS PARFOND F1	Forage - Nappe	220 m ³ /jour	54 519	53 485	-1,9%
F PRUNAY MARCHAIS PARFOND F2	Forage - Nappe	323 m ³ /jour	38 317	44 066	15%
F ROCHEFORT	Forage - Nappe	1 040 m ³ /jour	109 582	101 731	-7,2%
F SAINT ARNOULT F1	Forage - Nappe	2 400 m ³ /jour	252 108	276 732	9,8%
F ST ARNOULT F2	Forage - Nappe	2 400 m ³ /jour	419 714	452 499	7,8%
F SONCHAMP COIN DU BOIS	Forage - Nappe	2 000 m ³ /jour	172 943	160 127	-7,4%
F SONCHAMP CHATONVILLE F2	Forage - Nappe	2 160 m ³ /jour	106 234	118 557	11,6%
F SONCHAMP LA HUNIERE	Forage - Nappe	1 200 m ³ /jour	141 644	148 418	4,8%
F CLAIREFONTAINE F1	Forage - Nappe	960 m ³ /jour	100 028	85 189	-14,8%
F CLAIREFONTAINE F2	Forage - Nappe	720 m ³ /jour	0	0	—%
Total			1 522 960	1 622 067	6,5%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes ⇒ sans objet

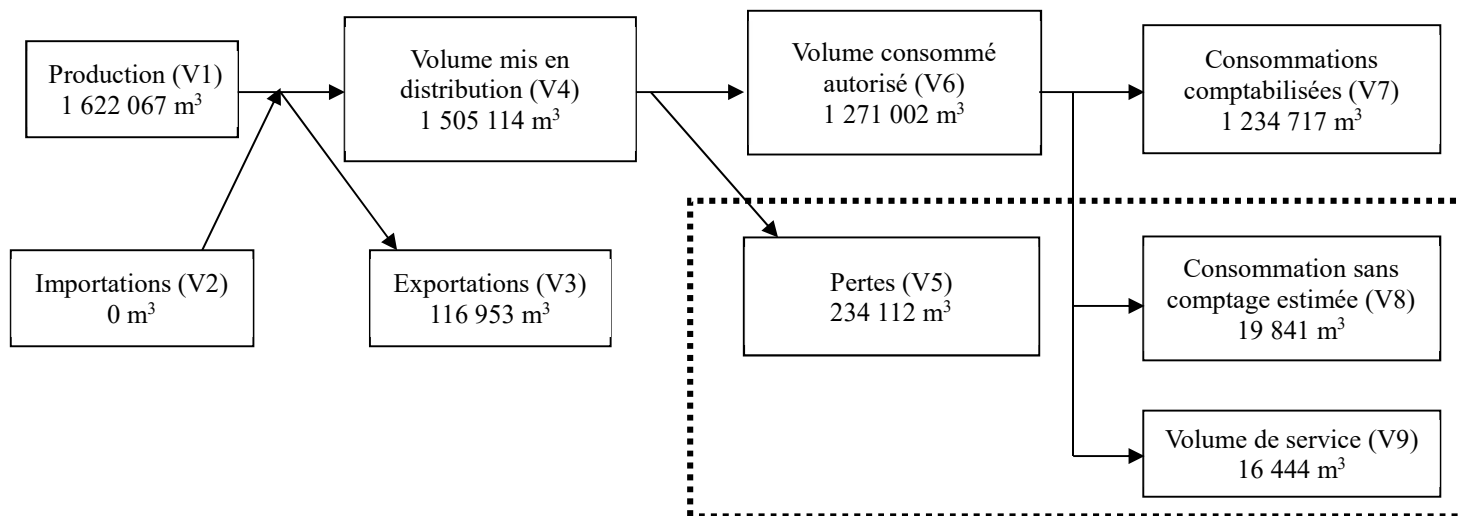


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Observations
/	/	/	/
/	/	/	/
Total	/	/	/

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2. Production

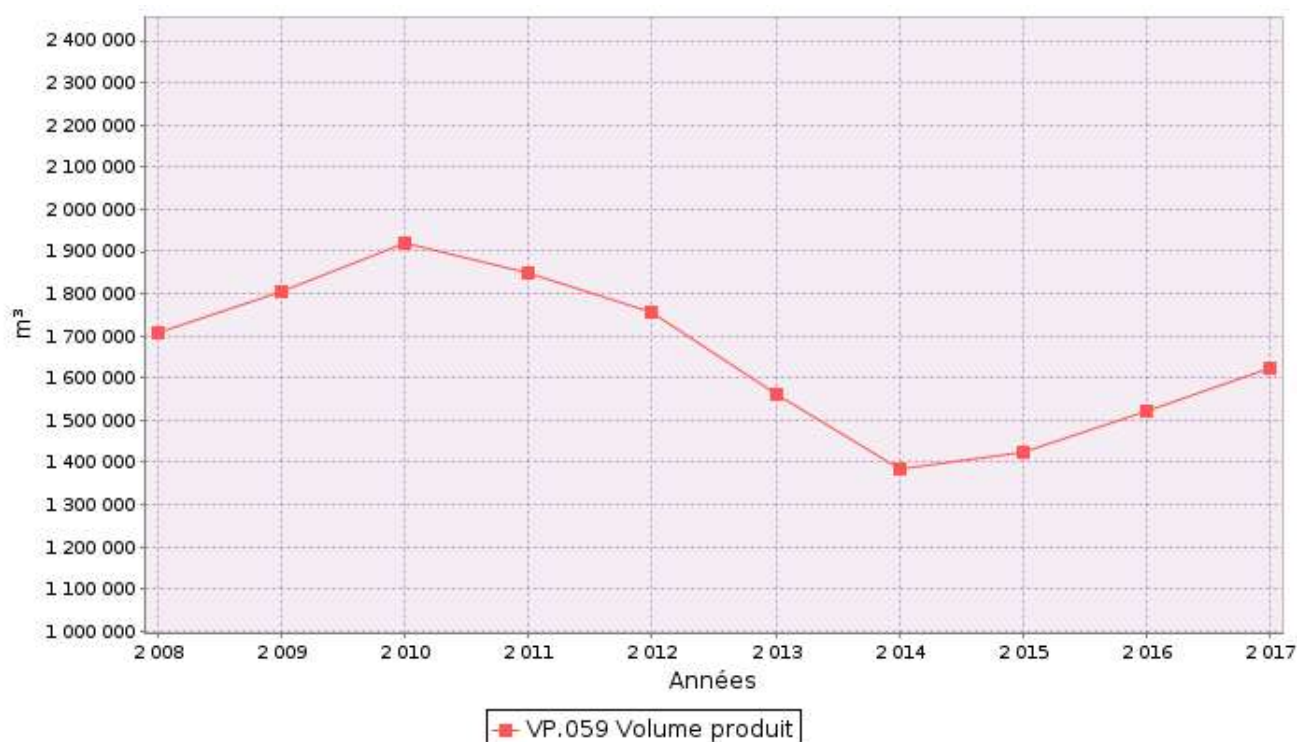


Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Le Coin du Bois	Fer, manganèse

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
F BOINVILLE G BRETONVILLE F2	127 871	100 064	-21,8%	80
F CORBREUSE F1 « La Grenouillère »	—	42 248	—%	80
F CORBREUSE F2 « Les Yèbles »	—	38 951	—%	80
F PRUNAY MARCHAIS PARFOND F1	54 519	53 485	-1,9%	80
F PRUNAY MARCHAIS PARFOND F2	38 317	44 066	15%	80
F ROCHEFORT	109 582	101 731	-7,2%	80
F SAINT ARNOULT F1	252 108	276 732	9,8%	80
F ST ARNOULT F2	419 714	452 499	7,8%	80
F SONCHAMP COIN DU BOIS	172 943	160 127	-7,4%	80
F SONCHAMP CHATONVILLE F2	106 234	118 557	11,6%	80
F SONCHAMP LA HUNIERE	141 644	148 418	4,8%	80
F CLAIREFONTAINE F1	100 028	85 189	-14,8%	80
F CLAIREFONTAINE F2	0	0	—%	80
Total du volume produit (V1)	1 522 960	1 622 067	6,5%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées ⇒ sans objet



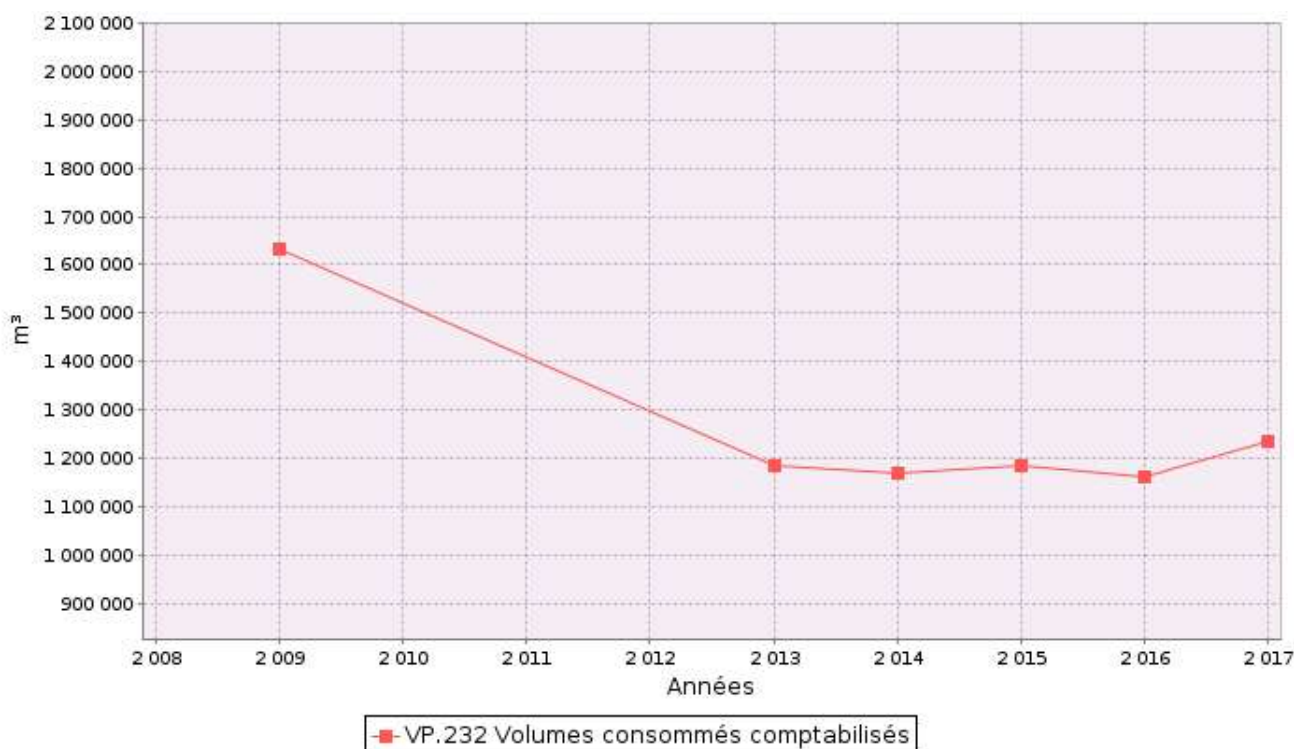
Fournis seur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	___%	0

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾ (dont FFF)	1 047 745	1 186 379	13,2%
Abonnés non domestiques (dont RAMBOL)	112 737	48 338	-57,1%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 160 482	1 234 717	6,4%
Mairie de Rambouillet – Interconnexion Rambouillet ⁽²⁾			
Service de Véolia – Interconnexion Auneau ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	72 332	116 953	61,7%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	84 270	19 841	-76,5%
Volume de service (V9)	18 022	16 444	-8,8%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 262 774	1 271 002	0,7%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 361,19 kilomètres au 31/12/2017 (349,78 au 31/12/2016).

Commentaire : Dont nouvelle adhésion commune de CORBREUSE au 01/01/2017: 10 907 ml et 500 ml réseau neuf.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2017
 0 € au 01/01/2018

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15 à 30 mm y compris location du compteur	44,2 €	44,2 €
	Abonnement DN >30 ≤ 50 mm	66.30	66.30
	Abonnement DN >50 mm	88.40	88.40
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,56 €/m ³	1,58 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽¹⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,10 €/m ³	0,10 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,415 €/m ³	0,42 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 23/01/2017 effective à compter du 01/04/2017 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 27/11/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant le prix de la redevance de prélèvement

2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	44,20	44,20	0%
Part proportionnelle	187,20	189,60	1,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	231,40	233,80	1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,00	12,00	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	49,80	50,40	1,2%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
TVA	16,13	16,29	1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	77,93	78,69	1%
Total	309,33	312,49	1%
Prix TTC au m³	2,58	2,60	0,8%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m ³	Prix au 01/01/2018 en €/m ³
Ablis	2.54	2.56
Allainville	2.54	2.56
Boinville-le-Gaillard	2.54	2.56
Chatignonville	2.58	2.60
Clairefontaine-en-Yvelines	2.58	2.60
Corbreuse	2.58	2.60
Garancières-en-Beauce	2.54	2.56
La Celle-les-Bordes	2.58	2.60
Longvilliers	2.58	2.60
Orcemont	2.38	2.40
Orphin	2.38	2.40
Orsonville	2.54	2.56
Paray-Douaville	2.54	2.56
Ponthévrard	2.58	2.60
Prunay-en-Yvelines	2.54	2.56
Rochefort-en-Yvelines	2.58	2.60
Saint-Arnoult-en-Yvelines	2.58	2.60
Saint-Martin-de-Bréthencourt	2.58	2.60
Sainte-Mesme	2.58	2.60
Sonchamp	2.58	2.60

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 1 234 717 m³/an (1 160 482 m³/an en 2016).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3.Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 584 987	2 736 765	5,9
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros	45 966	75 163	63,5
Recette d'exportation d'eau brute	/	/	
Total recettes de vente d'eau	2 630 953	2 811 928	6,9
Recettes liées aux travaux	58 577	76 227	30,1
Contribution exceptionnelle du budget général	/	/	
Autres recettes (location antennes)	87 882	119 112	35,5
Total autres recettes	146 459	195 339	33,4
Total des recettes	2 777 412	3 007 267	8,3

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 2 811 928 € (2 630 953 € au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	83	1	79	0
Paramètres physico-chimiques	117	1	126	5

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	98,8%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,1%	96%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques Commentaire : avec réserve sur la précision.	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) Commentaire : En cours d'intégration date de pose.		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		82%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Commentaire : Hors les servitudes de réseaux.	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾ Commentaire : Carnet métrologique pour les compteurs à partir de 2013.	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

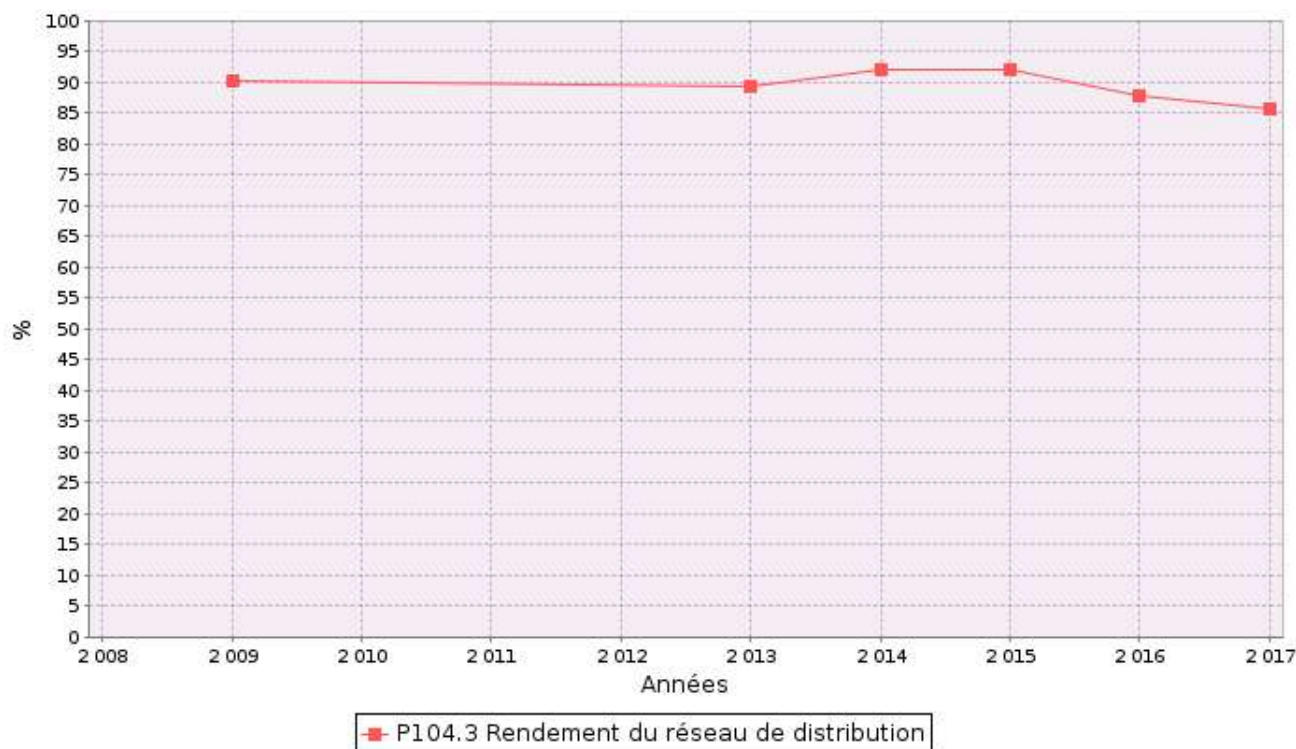
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	87,7 %	85,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	10,46	10,53
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	80 %	82 %



3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,1 m³/j/km (2,3 en 2016).

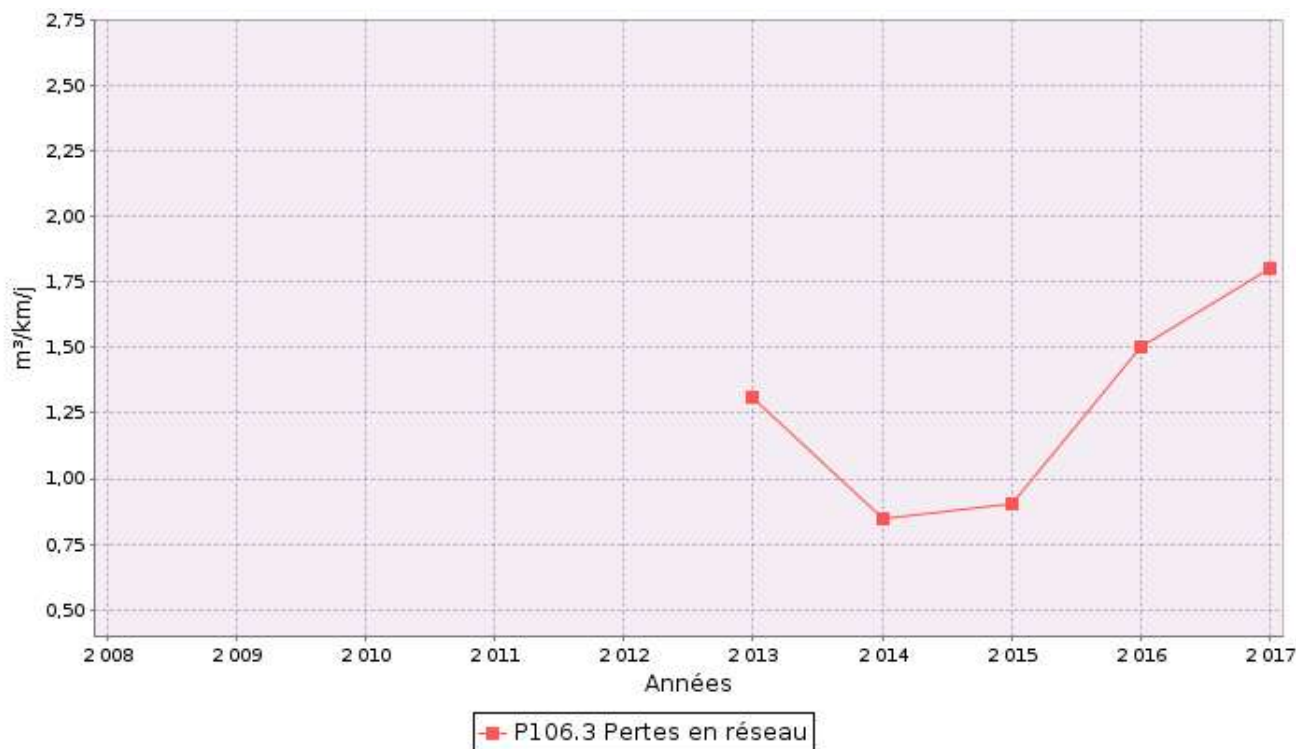
3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 1,8 m³/j/km (1,5 en 2016).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	5	5	1.57	0.15	0.22

Au cours des 5 dernières années, 0,22 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,01% (0,96 en 2016).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	87	165
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	45	31
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	42	134
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	52%	19%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	48%	81%

COMMENTAIRE

La différence entre le nombre de branchements en plomb en fin d'année 2016 et celui en début d'année 2017 s'explique depuis l'adhésion de la commune de CORBREUSE en janvier 2017 avec 118 branchements en plomb à notre connaissance, ainsi que quelques identifications de nouveaux branchements en plomb lors de la relève annuelle, branchements qui n'avaient pas été répertoriés dans la base de données en 2016.

4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	250 005	318 643
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		600 175	534 069
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	68 607,47	66 106,53
	en intérêts	167,60	0

4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de **627 910,81€** (602 613,98 € en 2016).

Commentaire : L'augmentation est due à l'adhésion de la commune de CORBREUSE et de l'amortissement des immobilisations transférées par cette commune..

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
S.D.A.E.P. (sur plusieurs années)	445 000 *	400 000 €
Amélioration des réseaux (remplacements purge, vannes, etc.)		10 000 €
* Dont report de l'année N-1		

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Rénovation des équipements : <ul style="list-style-type: none">- armoires électriques ;- captages ;- château d'eau ;- télésurveillance.	2018	75 000
Renforcement de réseaux	2018	185 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 6 demandes d'abandon de créance et en a accordé 6.

7 518,62 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0061 €/m³ pour l'année 2017 (0,0011 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



⇒ *sans objet*

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	21 132	23 185
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,58	2,6
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,8%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,1%	96%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87,7%	85,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,3	2,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,5	1,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,96%	0,01%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0011	0,0061